



Un service public départemental  
pour des missions environnementales





## → Forme juridique

### • Syndicat départemental mixte ouvert et à la carte

Le SYDED regroupe des collectivités locales (communes, communautés de communes, syndicats intercommunaux) et le Département. Il gère 5 compétences. L'adhésion des collectivités est facultative.

### • Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC)

Le SYDED est un organisme public, administré par des élus. Cependant, ses méthodes de gestion s'apparentent à celles des entreprises industrielles et commerciales :

- gestion du personnel selon le régime de droit privé,
- fonctionnement basé sur des activités de type industriel, avec une notion de productivité,
- comptabilité proche des entreprises privées.

## → Domaines de compétences



### Traitement des déchets ménagers et assimilés

- Tri des déchets recyclables et valorisation du verre
- Traitement des déchets non valorisable
- Gestion d'un réseau de déchetteries, compostage des végétaux et valorisation du bois



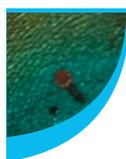
### Bois-énergie et développement des énergies renouvelables

- Réalisation de réseaux de chaleur
- Gestion des réseaux de chaleur
- Développement des énergies renouvelables



### Assainissement des eaux usées

- Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes
- Prise en charge du transport des boues et de leur traitement
- Gestion du service et des équipements



### Eau potable

- Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes
- Gestion des ressources en eau potable
- Exploitation des équipements



### Connaissance et assistance à la gestion des eaux naturelles

- Suivi de la qualité des milieux aquatiques
- Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes

## 🕒 En savoir plus...

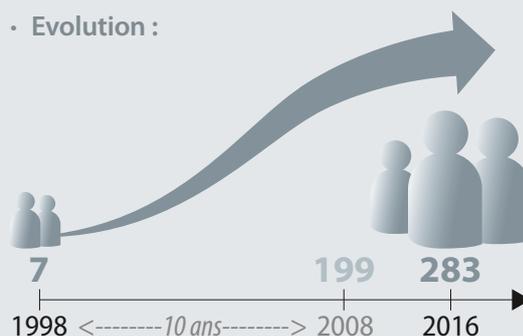
### → Les dates clés

- **1996 : Création du SYDED du Lot**  
Pour la mise en œuvre du Plan départemental d'élimination des déchets adopté en 1995.
- **2005 : Bois-énergie**  
Démarrage de l'activité.  
Réalisation des 2 premiers réseaux en 2007
- **2008 : Evolution du SYDED**  
Début de l'essor du SYDED, adoptant de nouvelles compétences environnementales complémentaires : assainissement, eau potable, eaux naturelles...



## → Les moyens humains

### • Evolution :



Pendant la première période de son existence, qui coïncide avec la montée en puissance des activités "traitement des déchets" et la mise en service progressive de nouveaux équipements, le SYDED a connu un accroissement très rapide de ses effectifs.

Sur les dernières années, cette tendance s'est atténuée, tout en restant à la hausse, suite à la diversification des activités.

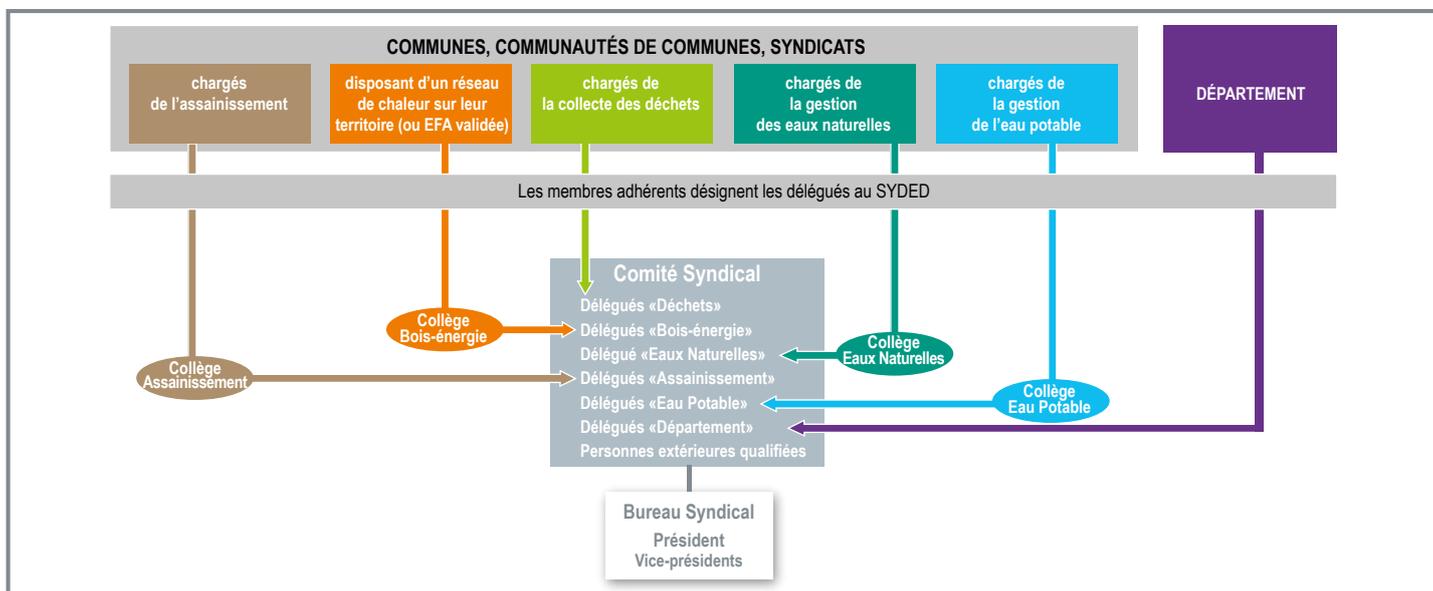
La grande majorité des emplois est pourvue en CDI (environ 83 % du total).

## → Fonctionnement

En tant qu'organisme public, le fonctionnement du SYDED est basé sur une organisation à 2 niveaux :

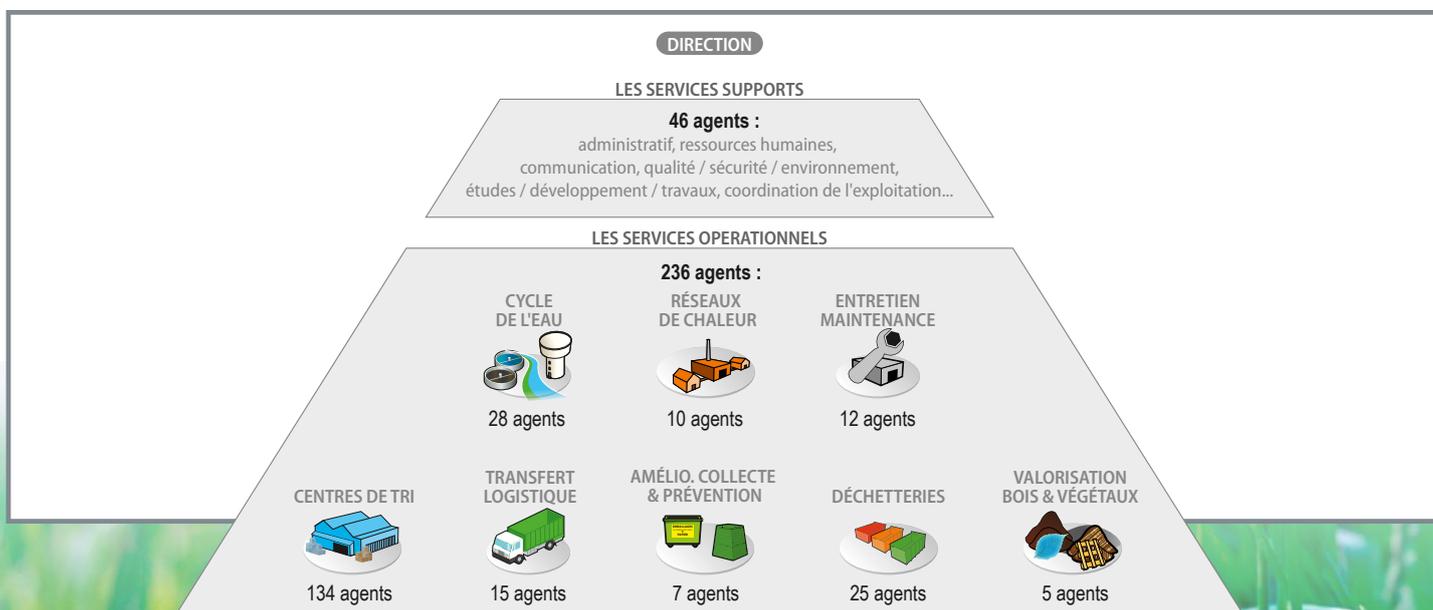
### 1 Le niveau décisionnel - les élus

Chaque collectivité adhérente est représentée au sein du SYDED par des élus locaux réunis en Comité syndical. Ce comité élit le Président et les Vice-présidents. C'est dans le cadre de cette assemblée délibérante que sont prises les décisions concernant la politique générale et la gestion des activités du SYDED.



### 2 Le niveau exécutif - le personnel

Les agents du SYDED, organisés dans différents services et répartis sur divers sites d'exploitation du département, se chargent de la mise en œuvre des décisions prises par les élus.



## → Le développement économique

### • Création d'activité économique locale

La nouvelle gestion des déchets mise en œuvre par le SYDED a entraîné la construction de nombreux équipements implantés sur l'ensemble du territoire départemental. Leur fonctionnement contribue au développement local de la vie économique.

### • Création d'emplois

Le développement des activités du SYDED s'est accompagné de la création progressive d'un nombre d'emplois non négligeable, surtout à l'échelle d'un département rural comme le Lot.

Il s'agit d'emplois directs, mais aussi indirects (collecte, transport, filières de recyclage ou de traitement...)



## → Le progrès social

### • Solidarité financière entre territoires

Le SYDED pratique le principe de la "péréquation des coûts". Il consiste à appliquer un tarif unique pour tous les bénéficiaires (collectivités adhérentes ou clients) d'une même prestation, quelle que soit leur taille ou situation géographique (zones rurales et zones urbaines).

### • Des services solidaires

Le SYDED propose aux lotois des services de proximité, tel que l'accès aux déchetteries, sans tenir compte de la densité de la population sur le territoire. Avec la compétence sur la production d'eau potable, l'objectif est de fournir un accès équivalent en qualité et en quantité à tous les habitants, même sur les secteurs dont les propres ressources naturelles sont limitées.

## 🕒 En savoir plus...

### → Actions de sensibilisation et d'information du public

#### • Animations en milieu scolaire



Des interventions sur le devenir de nos déchets, le compostage, le cycle de l'eau...

Visites organisées du centre de tri.

#### • Stands "tout public"



Sensibilisation sur la réduction des déchets, les consignes de tri, les économies et la qualité de l'eau.

Des sacs réutilisables sont offerts.

#### • Amélioration des Collectes Sélectives



A la demande des communes, des animateurs du SYDED conseillent les habitants pour améliorer la qualité du tri.

Les établissements publics ou privés (collège, EHPAD, ESAT, hôpital, camping...) peuvent également bénéficier de cette démarche.

### → Actions pour la réduction des déchets

#### • Opérations "composteurs"



Le SYDED encourage, depuis 2002, le compostage individuel en proposant un kit composteur à 20 €.

Un kit "composteurs collectifs + accompagnement" à 100 € est aussi proposé pour les quartiers, la restauration collective, les établissements scolaires...

#### • Autocollant "Stop-pub"



Des autocollants "stop-pub" sont à la disposition des particuliers dans toutes les déchetteries du Lot.

#### • Réemploi



Une zone de stockage des objets réemployables a été mise en place sur 5 déchetteries :

Cahors, Gourdon, Martel,

Puy-l'Evêque et Vayrac.

Des associations récupèrent, réparent et revendent ces objets.

- **Des réseaux de chaleur à valeur sociale**

Les réseaux de chaleur du SYDED sont avant tout destinés à chauffer des bâtiments publics et des logements sociaux. Ce critère est primordial pour déterminer l'implantation d'une chaufferie collective. Ainsi, des foyers à revenus modestes (partenariat avec Lot Habitat) et des collectivités (écoles, hôpitaux, bâtiments communaux...) peuvent accéder à une "chaleur verte" à un coût avantageux.

- **Instauration d'un comportement civique**

Au travers d'actions de sensibilisation du public à l'environnement (geste de tri des déchets, compostage...), l'ensemble de la population est amenée à adopter de nouveaux comportements et à se mobiliser pour une cause où l'intérêt général est prioritaire. Cette démarche participe à une sensibilisation éco-citoyenne plus large.



## → Valorisation maximale des déchets



### LE RECYCLAGE

- **Les emballages et les papiers :**

Grâce à l'implication constante des habitants, les résultats enregistrés par le SYDED dans le recyclage des déchets ménagers sont parmi les meilleurs au niveau national.



### LE COMPOSTAGE

- **Les déchets végétaux :**

Récupérés sur les déchetteries, ces déchets sont transformés en compost normalisé, mis gratuitement à la disposition des usagers.

- **Les boues de STEP (projet) :**

Ces déchets seront également transformés en compost normalisé dans une unité départementale, que le SYDED projette de réaliser.



### L'ÉNERGIE

- **Les déchets de bois non traités :**

Provenant des déchetteries, de l'élagage ou de l'industrie du bois, ces déchets sont transformés en combustible (plaquettes) destiné à l'alimentation des réseaux de chaleur du SYDED.

- **Les déchets résiduels :**



Ces déchets sont, pour l'instant, dirigés vers des unités de traitement extérieures (centre de stockage de Montech - 82 et incinérateur de Brive - 19 - photo ci-contre).

Ces installations utilisent, selon le cas, le biogaz ou la vapeur pour générer de l'électricité et/ou de la chaleur.

## Taux global de valorisation des déchets :

- **Valorisation matière & organique**

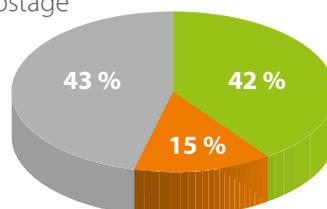
Recyclage, filières de récupération, compostage

- **Valorisation énergétique**

Réseaux de chaleur, incinération

- **Non valorisé**

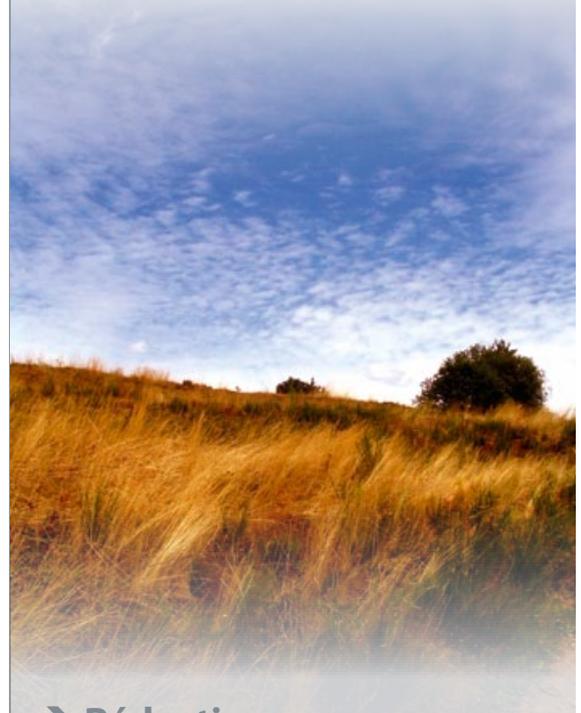
Déchets non recyclables enfouis, mâchefers d'incinération



## 🕒 En savoir plus...

### → Economie des ressources naturelles\*

- **Matières premières : 33 10 tonnes** économie de pétrole, gaz naturel, sable, bois, minerais...
- **Eau : 172 millions de litres** consommation domestique annuelle d'une ville comme Pradines
- **Energie : 140 000 MWh** consommation domestique annuelle d'une ville comme Figeac et Saint-Céré réunies



### → Réduction des gaz à effet de serre\*

- **CO2 : 9 467 tonnes évitées** émission domestique annuelle d'une ville comme Gourdon

\* Ces chiffres représentent l'estimation des impacts liés au recyclage des déchets sur l'année 2016.



## → Protection des ressources d'eau potable

- **La réalisation de périmètres de protection**

Ces zones protégées autour des captages classés d'intérêt départemental permettront d'assurer un approvisionnement pérenne en une eau potable de qualité.

## → Diminution de l'impact des boues de station de traitement des eaux usées

- **Un circuit court de valorisation organique**

En garantissant un taux de conformité des boues de station supérieur à 90 %, le SYDED assure le retour au sol de ces déchets qui deviennent un amendement de substitution aux engrais chimiques.

## → Résorption des dépôts sauvages

- **La création d'un réseau départemental de 29 déchetteries**

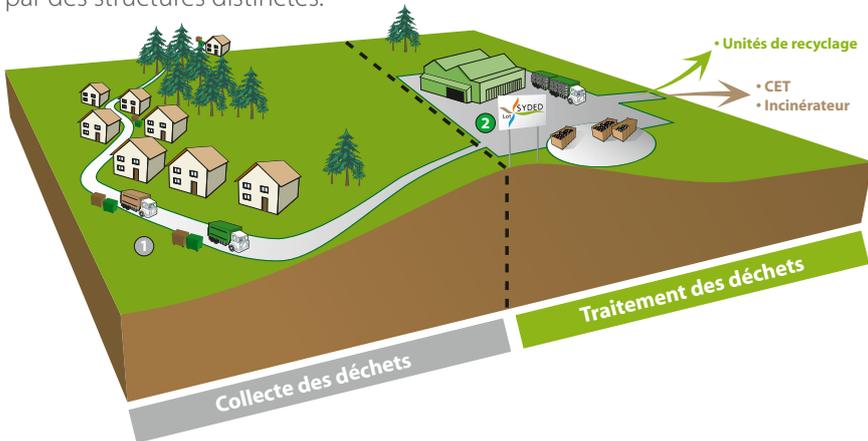
Ces équipements de proximité permettent aux usagers d'éliminer leurs déchets volumineux ou toxiques dans le respect de l'environnement.



## → Le rôle du SYDED

La gestion des déchets comporte 2 volets tout aussi importants : la collecte et le traitement.

Sur le Lot, ces deux fonctions ont été dissociées et sont assurées par des structures distinctes.



### 1 La collecte des conteneurs

Elle est effectuée par les collectivités adhérentes au SYDED (communautés de communes, syndicats intercommunaux)

### 2 Le traitement des déchets

Il est pris en charge par le SYDED.

## → Les activités "déchets" du SYDED

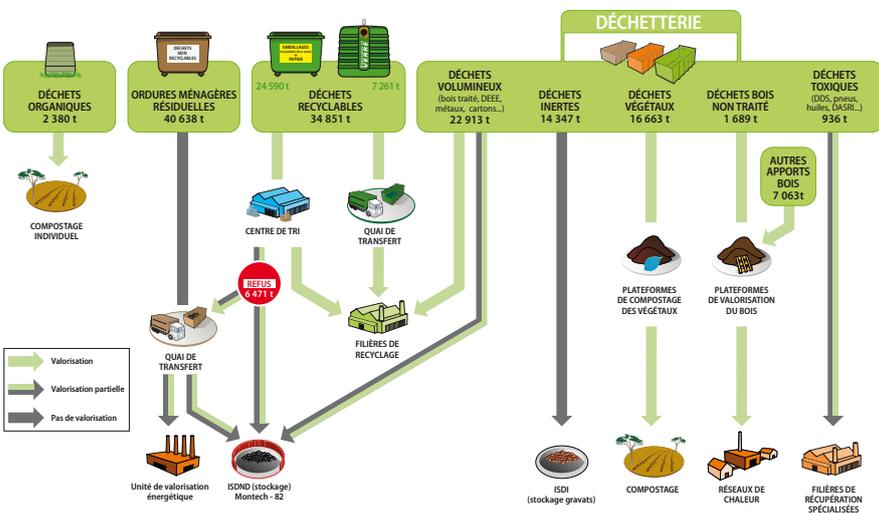
Le traitement des déchets regroupe plusieurs activités :

- Actions pour la réduction des déchets
- Tri des déchets recyclables et valorisation du verre
- Traitement des déchets non valorisables
- Gestion du réseau de déchetteries
- Compostage des végétaux
- Transformation de déchets de bois non traité en combustible

## → Les flux de traitement des déchets

Chaque type de déchet suit un cheminement spécifique lié à sa nature. La priorité est donnée aux voies de valorisation des déchets (recyclage, compostage, énergie).

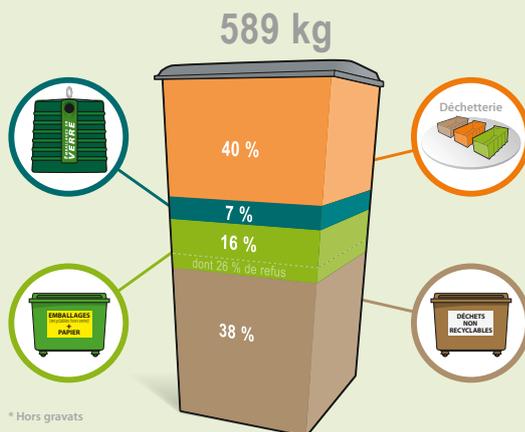
L'enfouissement ne concerne que la part de déchets ultimes.



## 🕒 En savoir plus...

### → La poubelle lotoise

Pour 2016, la moyenne des déchets ménagers et assimilés pris en charge par le SYDED s'élevé à 589 kg par habitant\*.



### → Le centre de tri

Le centre de tri est une étape fondamentale dans le processus de recyclage des déchets. C'est le lieu où les déchets sont séparés manuellement par matière, en fonction des filières de recyclages disponibles.

Environ 26 % des déchets déposés sur les tapis ne sont pas recyclables (erreurs de tri). Ce taux a diminué sensiblement ces dernières années.

Une tarification différenciée (selon taux de refus et performance) est appliquée aux collectivités membres pour le tri de leurs déchets recyclables.

## → Les équipements liés aux activités "déchets"

Afin d'optimiser la logistique et les coûts liés au transport, le département s'est vu fractionné en trois secteurs, possédant chacun sa propre base de valorisation des déchets. En plus de générer des emplois de proximité, cette répartition a aussi l'avantage de créer une redondance technique permettant une rotation de la charge de production lors de travaux de maintenance ou en cas de panne sur l'un des sites.



**TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET**



### Essor de l'engagement pour la réduction des déchets

Le SYDED fait partie des lauréats de cet appel à projet national lancé par le Ministère de l'environnement. Dans le programme présenté pour atteindre l'objectif de réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés à l'horizon 2020, figure toute une série d'actions qui ont démarré en 2016 et se poursuivront sur les années à venir :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Déploiement des filières de réemploi en partenariat avec des associations
- Sensibilisation dans les administrations, les lieux touristiques, les entreprises...
- Renforcement du compostage de proximité sur tout le territoire
- Collecte des bio-déchets en zone urbaine dense
- Modernisation des installations de tri

## → Le rôle du SYDED

Depuis 2005, le SYDED est devenu l'opérateur départemental pour la réalisation et la gestion des réseaux de chaleur au bois, à la demande des communes. Dans ce cadre, il valide la faisabilité du projet, finance les travaux, assure la construction de la chaufferie et du réseau, approvisionne et entretient les installations, facture l'énergie consommée.

## → Le schéma de principe

Un réseau de chaleur permet la distribution de chaleur à plusieurs bâtiments par l'eau chaude circulant dans des canalisations enterrées.



### 1 Déchets de bois non traité



Ils proviennent, en partie, des apports des particuliers et des entreprises en déchetterie.

### 2 La plateforme de valorisation

Les déchets de bois rapportés des déchetteries ou issus de l'élagage routier y sont stockés. Ils sont ensuite broyés, deferrailés et passés au crible pour être ainsi transformés en plaquettes.



### 3 La chaufferie

Elle est alimentée par des plaquettes de bois stockées dans un silo attenant.

La chaleur est produite par une chaudière principale au bois et une secondaire, au fioul ou au propane, qui prend la relève pendant les opérations d'entretien et en cas de panne.



### 4 Le réseau

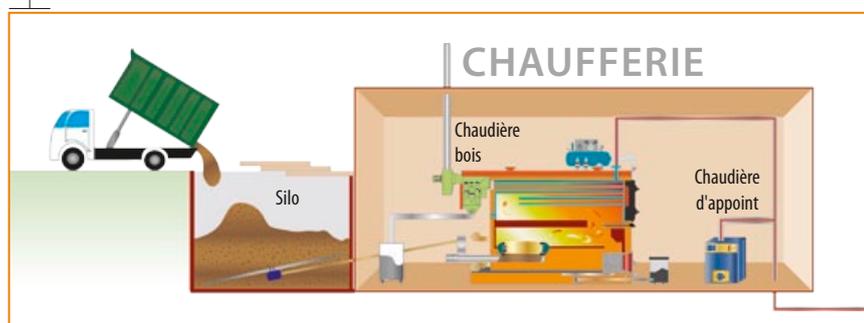


Des tuyaux enterrés et isolés distribuent une eau chauffée à plus de 70° C.

### 5 La sous-station



Elle permet le transfert de chaleur entre le réseau et le bâtiment chauffé.



## 🕒 En savoir plus...

### → Un suivi 24H/24H



Un système de télésurveillance informatisé garantit une intervention rapide en cas de dysfonctionnement détecté sur un réseau de chaleur.

### → Bilan environnemental

Estimation pour 2016 effectuée d'après les 13 réseaux en service.



économie d'énergie fossile :  
1 732 t. équivalent pétrole

### → Des ressources diversifiées

Le combustible qui alimente les chaudières des réseaux peut avoir plusieurs origines : des palettes et cagettes non traitées, ainsi que la partie ligneuse des déchets de jardin récupérées sur les déchetteries, des plaquettes forestières (élagage routier) et des déchets de l'industrie du bois.



## → Les avantages d'un réseau au bois

Ce système de chauffage présente des avantages tant pour les usagers que pour l'intérêt général :

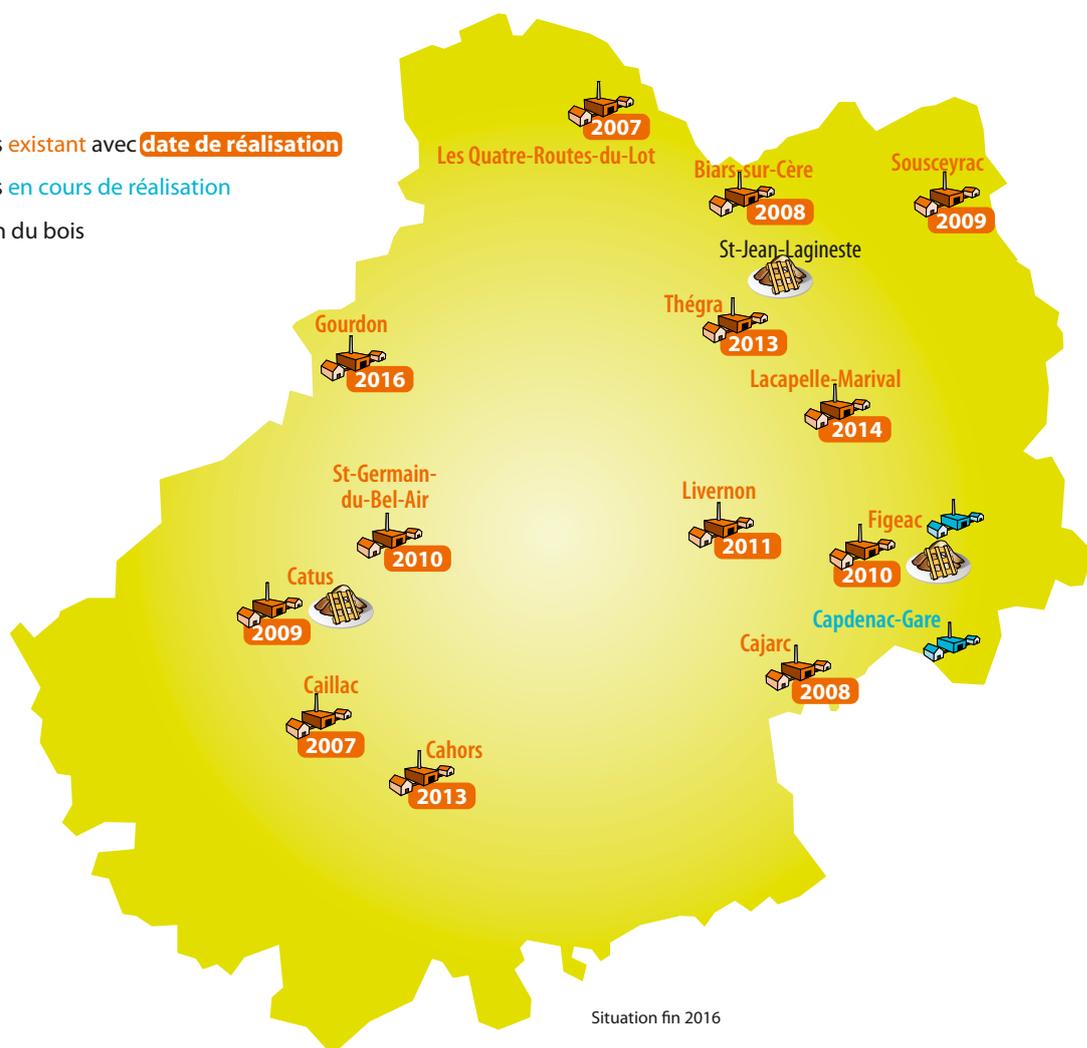
- Bénéfice environnemental : utilisation d'une énergie renouvelable, absence de rejet de gaz à effet de serre et valorisation des déchets de bois.
- Economie financière : le coût du bois reste inférieur à celui du gaz, du fioul et de l'électricité.
- Confort et simplicité d'utilisation : plus de problèmes d'approvisionnement ou d'entretien.

## → Le respect de la qualité de l'air

La combustion du bois peut être polluante si elle a lieu dans un foyer ouvert (cheminée) ou à l'air libre (jardin). En revanche, les rejets sont considérablement réduits avec les chaudières équipées de systèmes de filtration efficaces, conforme à la réglementation.

## → La localisation des réseaux

-  Réseau de chaleur au bois **existant** avec **date de réalisation**
-  Réseau de chaleur au bois **en cours de réalisation**
-  Plateforme de valorisation du bois





# ASSAINISSEMENT

*Un service technique spécialisé pour aider au traitement des eaux usées et préserver la qualité des eaux*



## → Le rôle du SYDED

Le SYDED intervient auprès des collectivités gestionnaires de l'assainissement sur trois volets :

- Assistance à l'assainissement collectif des eaux usées
- Traitement des boues d'épuration
- Assistance à l'assainissement non collectif

🕒 En savoir plus...

## → Les relations avec les collectivités

Les collectivités adhérentes sont à la fois les bénéficiaires des services rendus et les décideurs (évolution, stratégie, champ d'intervention, tarifs, budget...).

## → Le contexte départemental

Sur 340 communes, au 31/12/2016 :

- 198 disposent d'un assainissement collectif
- 56 restent à équiper
- 86 ont fait le choix du non collectif
- 189 stations d'épuration collectives
- environ 50 000 installations d'ANC

Collectivités gestionnaires de l'assainissement (SPAC ou SPANC)

Délégation / adhésion / désignation de délégués

SERVICE TECHNIQUE MUTUALISÉ / EXPERTISE

Comité syndical et collège composés de délégués des collectivités adhérentes



## → Assistance à l'Assainissement collectif

### Appui technique à l'exploitation

- Mesures et conseils pour l'amélioration du fonctionnement des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées.
- Mise en œuvre de l'autosurveillance réglementaire.
- Production des documents permettant d'obtenir les aides de l'Agence de l'eau.
- Formation des agents d'exploitation.

### Assistance technique à la gestion du service

- Sur les aspects administratifs et financiers.
- Sur les évolutions réglementaires.
- Pour l'établissement du Rapport sur le prix et la qualité de l'eau (RPQS).
- Pour l'établissement de documents tels que règlement de service, arrêtés de déversement...

### Accompagnement technique aux projets

- Etude préalable de définition des travaux nécessaires.
- Etude de la faisabilité technique et économique de l'opération.
- Aide au recrutement du maître d'œuvre.
- Suivi du déroulement des opérations et réception des travaux.



## ➔ Traitement des boues d'épuration



Le SYDED assure, pour le compte des collectivités compétentes en matière d'assainissement, l'enlèvement des boues, quelle que soit leur nature, sur le site de production et se charge de leur traitement par tout mode (compostage, épandage, dépotage...).

### Par compostage

Sur des sites externes au département, essentiellement pour les stations d'épuration de taille importante produisant des boues pâteuses.

### Par épandage

Dans le cadre de plans d'épandage mis en œuvre avec la Chambre d'agriculture du Lot, majoritairement pour les petites quantités liquides.

## ➔ Assistance à l'assainissement non collectif



Le SYDED assure cette compétence pour le compte des collectivités gestionnaires d'un Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC).

- Assistance technique, administrative et juridique auprès des SPANC
- Récolte et analyse des données départementales issues de l'activité des SPANC
- Animation départementale
  - Harmonisation des interventions des SPANC
  - Pilotage de la charte départementale de l'ANC
- Expertise auprès des acteurs de l'eau en général et de l'ANC en particulier
- Communication et diffusion d'informations auprès du grand public

## ➔ Projet d'une unité de compostage départementale



Compte tenu du gisement des boues estimé, le SYDED a décidé de lancer cette opération sur la base d'un scénario qui prévoit :

- le compostage en aération forcée intensive,
- la fermentation en bâtiment fermé avec désodorisation totale,
- la construction d'une seule unité à proximité de la base de valorisation des déchets à Catus.

## ➔ Les partenariats

Ces missions sont exercées avec le soutien financier du Département et de l'Agence de l'eau.



Un Accord-cadre a été signé avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour la période 2013 – 2018, accord qui formalise une volonté commune d'œuvrer pour une gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques.





## → Les enjeux

**Regrouper les acteurs du secteur de l'eau afin de répondre aux défis à relever en terme d'approvisionnement :**

- Sécuriser les ressources sur tout le territoire (interconnexions entre les réseaux)
- Garantir la qualité de la ressource (mise en place des périmètres de protection)
- Garantir la quantité de la ressource (création de captages et d'ouvrages de production)

**Mettre en œuvre une solidarité départementale :**

- Sur le plan du service rendu – en offrant un accès à "la ressource eau" équivalent,
- Sur le plan financier – par la péréquation des coûts de production,
- Sur le plan de la gestion – par la mutualisation des moyens

## → Les missions du SYDED

Depuis 2008, dans le cadre du SDAEP, le SYDED exerce la compétence "production d'eau potable" en proposant aux collectivités qui adhèrent des missions à plusieurs niveaux.

**Mission d'animation et de concertation**

- Animation et coordination de l'action des collectivités productrices / distributrices
- Accompagnement juridique, technique et administratif des collectivités

**Mission d'assistance technique**

- Mission de maîtrise d'oeuvre
- Assistance à maîtrise d'ouvrage
- Assistance à la gestion des services publics
- Révision du Schéma Départemental et déclinaison sur l'ensemble du territoire

**Mission opérationnelle**

- Réalisation des interconnexions des réseaux
- Création des captages et ouvrages de production
- Gestion des ouvrages de production et de distribution (directe ou déléguée)
- Mise en place de périmètres de protection autour des captages

🕒 En savoir plus...

## → L'état actuel

• LES OUVRAGES :

≈ 180 captages hétérogènes ; beaucoup sont vulnérables en qualité et/ou en débit.

**Le schéma départemental d'eau potable retient seulement 1/3 de ces captages pour garantir en quantité et en qualité l'approvisionnement pérenne du département.**

**Des réseaux étendus et vieillissants avec, en moyenne, 40 % de perte d'eau.**

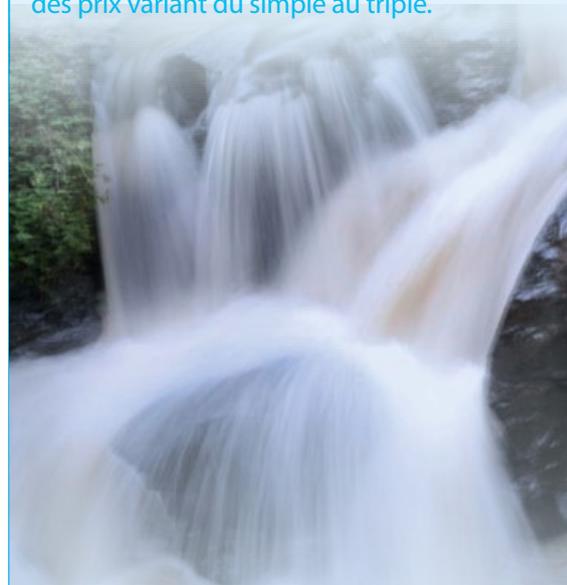
**Des périmètres de protection non aboutis.**

• L'ORGANISATION :

**Un grand nombre de structures...**

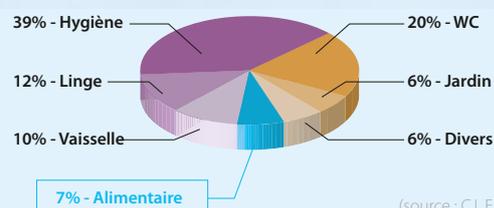
La gestion de l'eau des communes lotoises est régie par plus d'une centaine de structures de tailles très disparates (≈ 70 % déléguées au privé), avec des modes de gestion différents.

**Une fourchette de tarifs très large : des prix variant du simple au triple.**



## → L'eau au quotidien

Répartition de la consommation moyenne domestique d'eau potable en France.

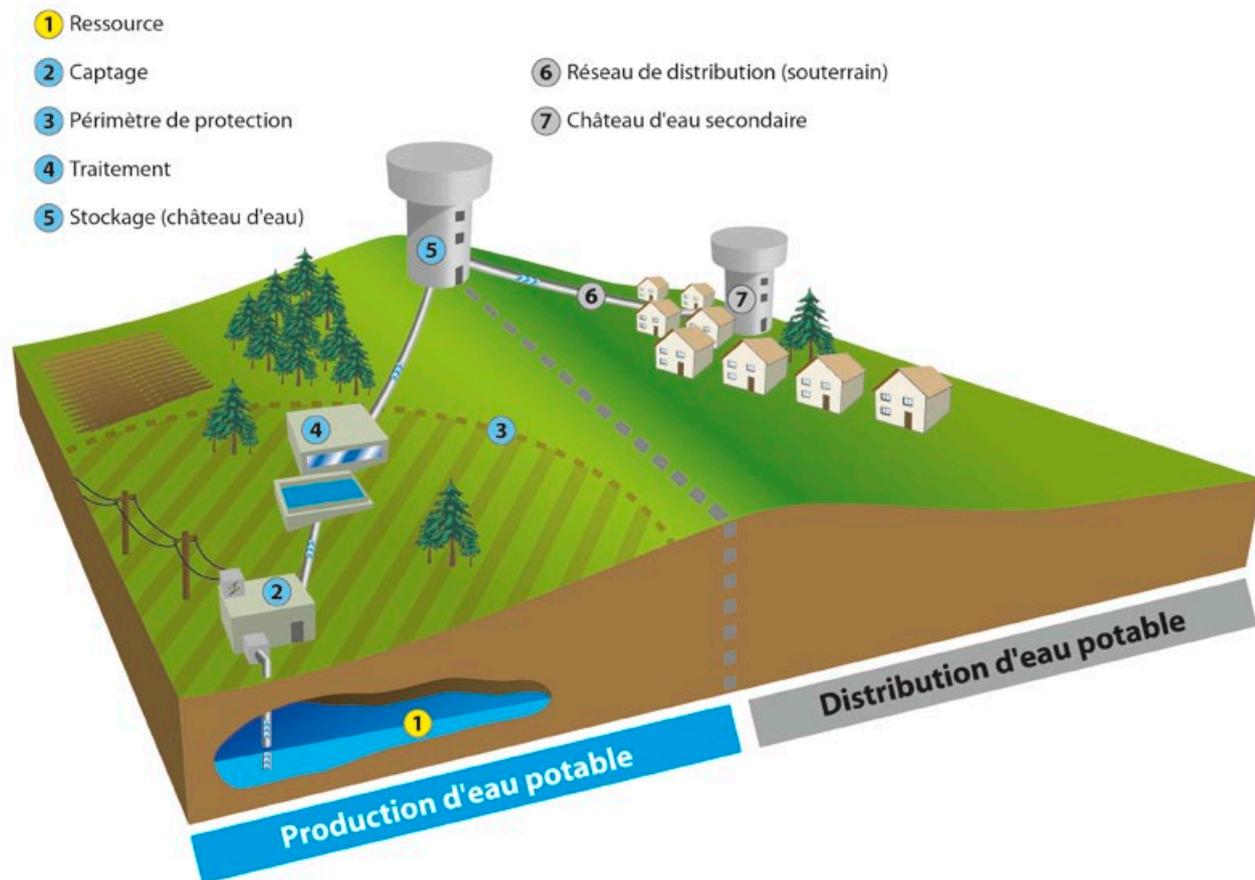


(source : C.I. EAU)

## → Le schéma de principe (mission opérationnelle)

- Le SYDED se charge de la production pour les collectivités adhérentes qui le souhaitent.
- Les collectivités adhérentes se chargent de la distribution.

En général, la limite entre ces deux activités se situe au niveau du "stockage" de l'eau potable dans le château d'eau. Cependant, d'autres situations particulières peuvent exister



## → Le Schéma Départemental AEP (SDAEP)

### L'objet du SDAEP

Adopté en 2000 par le Département du Lot, **ce document d'orientation générale** concernant la production et la distribution d'eau potable à l'échelle du département se compose :

- d'un **état des lieux général** descriptif de la situation lotoise,
- d'une **définition des besoins en eau potable** à un horizon de 20 à 30 ans afin d'avoir une représentation du bilan besoin-ressource,
- d'une **étude des scénarii** ou pistes de réflexion sur des solutions potentielles aux problématiques actuelles ou futures,
- d'un **document finalisé d'aide aux collectivités** du département incluant les notions de mutualisation de moyens, d'économie financière, de gestion rationnelle et optimisée des fonds publics.

### L'actualisation du SDAEP

Les services du Département et du SYDED du Lot se sont mobilisés pour établir le diagnostic et proposer des solutions chiffrées qui répondent aux enjeux soulevés par les élus locaux.

Une **cinquantaine de scénarii ont été traités** afin d'atteindre l'objectif initial du SDAEP.

**Ces scénarii traitent essentiellement d'interconnexions** afin :

- de réalimenter des secteurs déficitaires en eau potable en période d'étiage des ressources,
- de réalimenter en totalité des collectivités avec abandon de leurs ressources problématiques,
- de réalimenter ponctuellement des structures en mono-ressource présentant des problèmes qualitatifs passagers,
- de créer ou d'aménager de nouvelles ressources présentant un intérêt quantitatif et qualitatif répondant à un besoin mutualisant.

Les besoins et les modalités d'application ont été définis en **concertation avec les collectivités concernées**.

**Les scénarii ont été hiérarchisés** afin de tenir compte des capacités financières des collectivités et des financeurs.

Une **présentation générale** de l'actualisation du SDAEP a été réalisée **à l'automne 2014**.

Par ailleurs, une **actualisation détaillée** par zone a été finalisée **en 2017**.

## → Connaissance des eaux naturelles

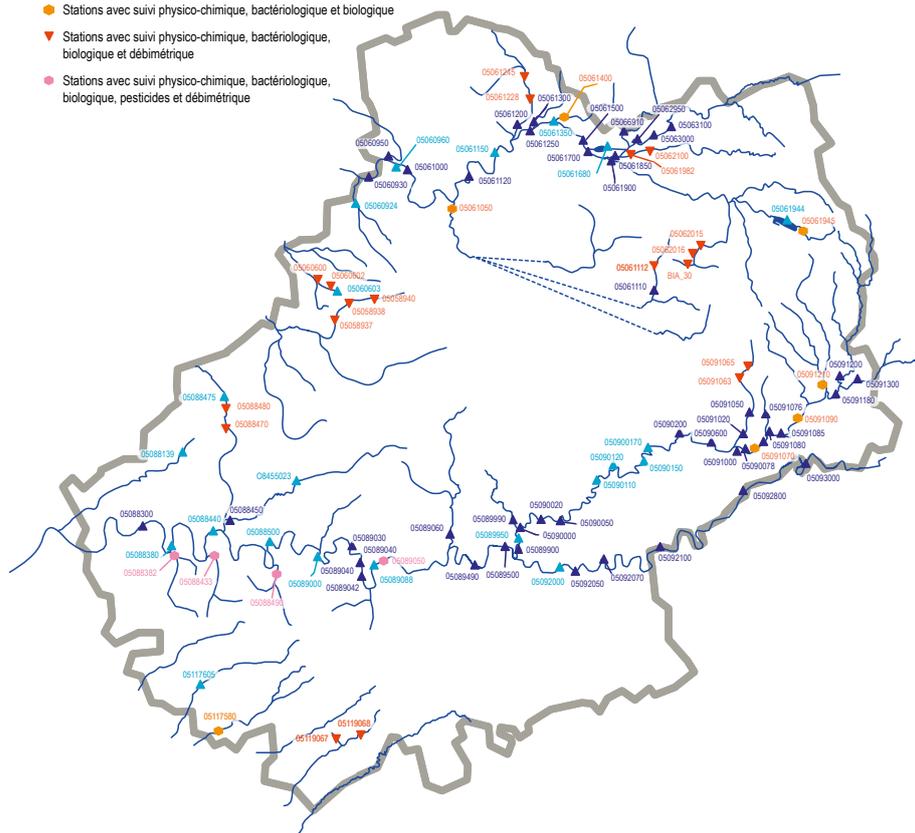
Le SYDED réalise, en complémentarité avec les autres intervenants de ce domaine des prélèvements et des analyses sur les eaux naturelles. Il valorise l'ensemble des données collectées sur le département dans le cadre des différents réseaux de suivi de la qualité des milieux aquatiques.

Le SYDED apporte son expertise :

- à l'élaboration de programme de gestion des milieux aquatiques comme les Plans d'Action Opérationnelles Territorialisées (PAOT),
- pour l'optimisation des projets de travaux d'assainissement face aux exigences du milieu naturel.

**La finalité de ces suivis est de disposer d'informations locales sur la qualité des milieux aquatiques. Ces données sont « bancarisées » puis mises à disposition du public.**

- ▲ Stations avec suivi bactériologique
- ▲ Baignade avec suivi bactériologique
- Stations avec suivi physico-chimique, bactériologique et biologique
- ▼ Stations avec suivi physico-chimique, bactériologique, biologique et débitimétrique
- Stations avec suivi physico-chimique, bactériologique, biologique, pesticides et débitimétrique



## 🕒 En savoir plus...

### → Les partenariats

Ces missions sont exercées avec le soutien financier du Département et de l'Agence de l'eau.



Un Accord-cadre a été signé avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour la période 2013 – 2018, accord qui formalise une volonté commune d'œuvrer pour une gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### → Accès aux données

Les données issues de ces différents réseaux et bien d'autres résultats sont consultables par internet à l'adresse : [www.eaufrance.fr](http://www.eaufrance.fr)

Cette carte des différents sites de prélèvements sur les eaux naturelles (2016) montre :

- une densité importante des points de suivi de la qualité des eaux,
- des paramètres de suivis adaptés en fonction des usages,
- la complémentarité et la coordination des différents organismes maîtres d'ouvrage.



## → Assistance à la gestion des sites de baignade

L'objectif est d'accompagner les collectivités responsables de baignade pour répondre à leurs obligations réglementaires en matière de gestion de la qualité de l'eau et d'information du public en mettant à leur disposition un service technique mutualisé.

Le SYDED assure notamment pour les personnes responsables d'une eau de baignade (PREB) :

- l'actualisation annuelle de la fiche de synthèse du profil de l'eau de baignade,
- la fourniture d'un panneau d'information,
- la promotion des baignades par le biais du partenariat avec l'Agence de Développement Touristique du Lot,
- la prise en charge collective du contrôle sanitaire, complété afin d'affiner la connaissance,
- une gestion quotidienne de la qualité de l'eau de la baignade, accompagnée de recommandations de fermetures préventives si nécessaire
- un bilan en fin de saison.

En dehors des 23 sites officiels, la baignade se pratique également de façon spontanée et diffuse en relation directe avec les loisirs aquatiques (canoë, navigation fluviale...).

Pour en profiter en toute sécurité, le dispositif Inf'eau loisirs met à disposition de tous, pendant la période estivale, une information quotidienne sur la prévision de la qualité de l'eau.



## → Le rôle du SYDED







déchets | eau | énergie

SYDED du Lot - Les Matalines 46150 Catus  
Tél. 05 65 21 54 30 ■ Fax 05 65 21 54 31 ■ mail : [accueil@syded-lot.fr](mailto:accueil@syded-lot.fr) ■ site : [www.syded-lot.fr](http://www.syded-lot.fr)